

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 82 (2010)

Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La SCHL fait «sans»

«La coopérative a lancé, il y a une quinzaine d'années, un important programme de rénovation. Aujourd'hui, 90% des immeubles ont été rénovés», témoigne le chef du service des bâtiments, Grégoire Andermatten. La SCHL tient compte principalement de l'ancienneté des bâtiments dans sa planification. Celle-ci est pondérée par l'état général des immeubles ainsi que par les rapports des bureaux techniques qu'elle mandate afin d'établir un diagnostic complet.

Les qualités énergétiques et celles de l'isolation des immeubles ont toujours été prises en compte par ce programme. Depuis une dizaine d'années, la SCHL peut aussi

intervenir spécifiquement pour améliorer l'isolation d'un bâtiment. «Ce qui a changé, c'est que depuis environ cinq ans, nous demandons aux bureaux d'études de tenir compte des exigences du programme Minergie».

La SCHL mandate systématiquement des bureaux d'ingénieurs pour analyser ses immeubles sous toutes les coutures. Ce qui peut déterminer des interventions sur l'enveloppe, la toiture, les sous-sols, les fenêtres, etc. Elle dispose, pour ces améliorations de l'isolation, de l'aide apportée par le «Programme bâtiments de la Confédération et des Cantons», précise Grégoire Andermatten. Elle peut en profiter pour entreprendre, dans certains cas, des travaux intérieurs limités (remplacement des cuisines, modification des buanderies) ne nécessitant pas le déplacement des locataires.

Lorsque l'importance des travaux le rend nécessaire, la SCHL vide totalement l'immeuble de ses occupants qui sont relogés ailleurs, dans des appartements disponibles dits «de transit». La taille de la coopérative lui permet de fonctionner ainsi. Mais dans une certaine mesure. Il lui est en effet difficile d'entreprendre des rénovations importantes sur plus d'un ou deux immeubles en même temps en raison de la pénurie de logements. Il faut en effet trouver suffisamment de logements libres afin de reloger provisoirement les locataires déplacés pendant la durée des travaux. Grégoire Andermatten connaît l'existence de méthodes du type EPIQR. Mais la SCHL n'a jamais ressenti le besoin d'utiliser ou d'essayer un tel outil. VB

PUBLICITÉ